

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 11 mars 2025, à 8 h, à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177 rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest (TEAM)

M. Denis Pérusse

Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président

M. Normand Côté

M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents :

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière

Mme Danielle Roy, responsable des opérations

M. Stéphane Milot

La séance est ouverte à 8 h, par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 février 2025
3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2025
4. Acceptation des comptes du mois de février 2025
5. Information :
 - Télémétrie
 - Capacité résiduelle
 - Débitmétrie eaux usées
 - PGA EAU
 - 1 du Réservoir
 - Augmentation de capacité des étangs
 - Fertior
 - INRS (courriel reçu par M. Éric Lepage)
 - Formation – Mise à jour de la réglementation en eau potable et eaux usées
 - Information sur les investissements (Journal La Presse)
6. Résolution pour rectifier la résolution 2025-02-015 Offre de services Can Explore – Colmatage
7. Varia
 - 7.1 Résolution Avizo -Débitmétrie eaux usées
 - 7.2 Résolution pour formation – Mise à jour de la réglementation en eau potable et eaux usées
 - 7.3 Consommation d'eau par personne
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2025-03-018

Il est proposé par Denis Pérusse, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 FÉVRIER 2025 :

2025-03-019

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 11 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 FÉVRIER 2025 :

2025-03-020

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance spéciale du 18 février 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 18 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2025 :

2025-03-021

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de février 2025 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de février 2025 au montant de 196 672,26 \$.

ADOPTÉE

5. INFORMATIONS :**TÉLÉMÉTRIE**

Mme Danielle Roy a reçu la soumission de JRT pour faire l'arrimage entre les programmations de JRT et celle de Véolia. Le panneau de contrôle du réservoir possède son propre automate qui communique par télégestion à un concentrateur Omron à l'usine. Celui-ci communique avec le SCADA (ordinateur de contrôle) via une table d'échange OPC. Cette prise en charge en manuelle distance sera préparée par JRT. Il est question d'environ 2 000 \$ à prendre à même notre budget afin de concevoir cette table d'échange et indiquer à Véolia où prendre l'information pour les nouveaux équipements installés.

Quant à Véolia, une banque d'heures additionnelles de 15 heures à 175 \$ chacune est requise afin de leur permettre de faire le travail demandé, soit de faire le pont

entre les deux programmations afin de pouvoir consulter à l'écran les nouveaux équipements qui ont été installés et que l'on puisse relever les informations. Les équipements étaient là physiquement, mais ne se parlaient pas. Cela permettra aussi de contrôler à distance les pompes de distribution situées au réservoir.

Mme Danielle Roy a également fait une demande à Véolia concernant l'ajout de courbes de tendance au SCADA afin de permettre un suivi plus efficace des équipements de l'usine. De meilleurs graphiques permettront un meilleur diagnostic et optimiseront le temps de travail.

C'est presque terminé et probablement complété d'ici la fin mars.

CAPACITÉ RÉSIDUELLE

La réunion de démarrage a eu lieu vendredi dernier. Les données nécessaires pour les années 2022 et 2023 ont déjà été fournies par Mme Danielle Roy. Celles de 2024 le seront sous peu. Une demande sera acheminée aux municipalités de Laurier-Station et Saint-Flavien afin de faire part de leurs prévisions domiciliaires. Le rapport final devrait nous être transmis pour la fin juin 2025.

DÉBIMÈTRE EAUX USÉES

Nous sommes toujours en attente de la soumission de Smartek. La soumission de Avizo a été reçue et Mme Danielle Roy a contacté l'ingénieur car il n'était pas clair que la soumission comportait les mesures pour deux sites. Ces mesures devront être effectuées en quatre périodes consécutives et simultanément et non l'une après l'autre. La soumission de Avizo est d'un montant de 14 555,84 \$ taxes incluses.

PGA EAU

Les documents ont été déposés sur le site du MAMH. Cependant, la copie conforme de la résolution 2024-08-072 n'était pas signée. Mme Danielle Bédard est venue la signer et nous l'avons retransmise. Mme Sarah-Maude Bellavance de la FQM a été contactée afin de connaître la suite des démarches. Il faudra s'assurer que les municipalités de Laurier-Station et Saint-Flavien sont arrimées.

1 DU RÉSERVOIR

Une soumission est attendue afin de mettre à jour le réservoir vieillissant. Il faudra changer le débitmètre de sortie et en prévoir un à l'entrée. Il sera ainsi plus facile de repérer dans quels secteurs sont les fuites. Il faut penser à restaurer les conduites immergées depuis plusieurs années et voir à quel coût.

AUGMENTATION DE CAPACITÉ DES ÉTANGS

Le travail des ingénieurs avance, ils sont à déterminer le choix des technologies à suggérer pour le traitement des eaux usées. Mme Danielle Roy prévoit planifier une rencontre avec les ingénieurs et le CA. Il faudrait une technologie capable de faire l'abattement de l'azote ammoniacal.

FERTIOR

Fertior nous informe avoir trouvé un receveur de nos boues de chaux à trois kilomètres de la station à Saint-Flavien, Monsieur Yvon Fortier. Il va de soi que les coûts devraient être moindres qu'auparavant. Les analyses de laboratoire faites sur les boues à l'automne dernier pourront être utilisées pour la demande de CA faite ce printemps, mais d'autres seront nécessaires pour l'automne prochain.

INRS (courriel reçu par M. Éric Lepage)

Monsieur Éric Lepage fait part aux membres du CA d'un courriel en provenance de l'INRS l'informant d'un nouveau projet de recherche portant sur les variations

de la demande en eau du secteur résidentiel québécois dans un contexte de changements climatiques.

Ce projet demandera à Madame Danielle Roy et aux municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien d'investir le temps requis pour transmettre les données à l'INRS. Il va de soi que nos projets seront traités en priorité.

Monsieur Éric Lepage les invitera à venir rencontrer le CA.

FORMATION – MISE À JOUR DE LA RÉGLEMENTATION EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Comme il est important que les opérateurs soient tous au même niveau du point de vue de la réglementation, Madame Danielle Roy propose deux formations en ligne traitant l'une, de la réglementation en eau potable (coût : 250\$ par personne) et l'autre, de la réglementation en eaux usées (coût : 200 \$ par personne).

INFORMATION SUR LES INVESTISSEMENTS (Journal La Presse)

Monsieur Éric Lepage porte à l'attention des membres du CA un article du Journal La Presse, traitant des infrastructures de l'eau et de situations vécues par d'autres municipalités.

6. RÉOLUTION POUR RECTIFIER LA RÉOLUTION 2025-02-015 – OFFRE DE SERVICE CAN EXPLORE - COLMATAGE

2025-03-022

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance régulière du 11 février 2025, la résolution 2025-02-015 a été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, la résolution n'a pas été appuyée;

Suzanne Croteau appuie la résolution du 11 février 2025. Il est résolu à l'unanimité d'adopter à nouveau la résolution 2025-02-015.

ADOPTÉE

7. VARIA :

7.1 RÉOLUTION DE PAIEMENT À AVIZO – DÉBIMÉTRIE EAUX USÉES

2025-03-023

CONSIDÉRANT la présence de beaucoup d'eaux parasites dans le réseau d'égout de la régie et que celle-ci désire se documenter sur le sujet, il y a lieu de confier à AVIZO les travaux de débimétrie pour les eaux usées afin d'effectuer des mesures de débit en continu, en simultané pour deux sites, pour une durée de 4 semaines;

Il est proposé par Huguette Charest, appuyé par Denis Pérusse et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture au montant de 14 555,84 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

7.2 RÉOLUTION POUR FORMATION – MISE À JOUR DE LA RÉGLEMENTATION EN EAU POTABLE ET EAUX USÉES

2025-03-024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser les méthodes de travail des opérateurs et leur permettre d'opérer en conformité avec les divers règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE deux formations en ligne sont disponibles, l'une se rapportant à l'eau potable (coût : 250 \$ par personne) et l'autre traitant des eaux usées (coût : 200 \$ par personne);

Il est proposé par Normand Côté, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des formations « Survol du règlement sur la qualité de l'eau potable » et « Traitement des eaux usées – réglementation » offertes par le Cégep St-Laurent, au montant total de 1 034,78 \$, taxes incluses, à même le budget.

ADOPTÉE

7.3 CONSOMMATION D'EAU PAR PERSONNE

Tel que demandé lors d'une séance précédente, Madame Danielle Roy fait part aux membres du CA de la consommation par personne.

Laurier-Station : 135 litres/par personne/par jour

Saint-Flavien : 161 litres/par personne/par jour.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2025-03-025

Il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Huguette Charest et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 9 h 10.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Nancy Labbé
Greffière-trésorière